

25 MARS 2019

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 21 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël (pouvoir à APPRIEUX Angéline).

Date de la convocation : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet mairie.

Madame le Maire expose les principales étapes de la consultation et notamment la publication d'un avis public à la concurrence le lundi 28 janvier 2019 au journal d'annonces légales « l'Essor » avec la mise en ligne du dossier de consultation entreprises.

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie à trois reprises :

- le lundi 18 février 2019 à 18h pour l'ouverture des plis.
- le 5 mars 2019 à 17h pour l'analyse des offres à l'issue de laquelle la commission a dressé la liste des lots attribués et de ceux pour lesquels il a été proposé d'engager une négociation.
- le jeudi 21 mars 2019 à 17h pour l'analyse des offres après négociation et la désignation des candidats attributaires.

Elle présente les Procès Verbaux rédigés aux membres du Conseil et fait lecture des conclusions et avis émis :

- Pour le lot n°01 – désamiantage :

L'entreprise Equilibre Environnement domiciliée 15 Impasse des Charmilles, 38150 Roussillon, pour un montant de 6 175 € HT

- Pour le lot n°02 – Démolitions – maçonnerie – réseaux divers :

L'entreprise CHENAVIER CARAZ domiciliée 130 Route 4 vents 38122 MONTSEVEROUX, pour un montant de 134 827.60 € HT

- Pour le lot n°03 – Charpente – Couverture - Zinguerie :

L'entreprise JULLIEN domiciliée 630 Route de la Bougie A La Craz 38780 Estrablin, pour un montant de 50 390.08 € HT

- Pour le lot n°04 – Etanchéité :

L'entreprise MANREY domiciliée Impasse Bretteaux 42410 SAINT MICHEL SUR RHÔNE pour un montant de 5 054.12 € HT

- Pour le lot n°05 - Menuiseries extérieures alu laqué - protection solaire :

L'entreprise PROPONNET domiciliée 189 Chemin de Combalon 38270 BEAUREPAIRE, pour un montant de 37 901 € HT

– Pour le lot n°06 –: Menuiseries intérieures :

L'entreprise JULLIEN SAS domiciliée 630 Route de la Bougie A La Craz 38780 Estrablin, pour un montant de 21 957.95 € HT

– Pour le lot n°07 – Doublage – cloisons – faux plafonds – isolation - peinture :

L'entreprise VALLOIRE DECO domiciliée Chemin Saint-Charles 26210 Lapeyrouse-Mornay pour un montant de 54 708.48 € HT

– Pour le lot n°08 - Carrelage Faïences Sols souples :

L'entreprise CARROT JLC CARRELAGES domiciliée ZA les Avorgères 38150 Sonnay, pour un montant de 22 758.24 € HT

– Pour le lot n°09 – Ascenseur :

Déclaration infructueuse en CAO du 05 mars et du 21 mars 2019 et reconsultation.

– Pour le lot n°10 – Façades :

L'entreprise KILINC SARL domiciliée Zone artisanale des Meunières 38270 La Côte Saint André, pour un montant de 12 171 € HT

– Pour le lot n°11 – Chauffage – Ventilation - Sanitaire :

L'entreprise HAUTERIVES CHAUFFAGE domiciliée 15 ZA Les Gonnets Nord, 26390 Hauterives, pour un montant de 39 023 € HT

– Pour le lot n°12 – Electricité-Courants faibles :

L'entreprise POIPY domiciliée Chemin des Paillères 38270 Beaurepaire pour un montant de 67 443 € HT

– Pour le lot n°13 – Serrurerie - métallerie :

L'entreprise BORET domiciliée 12 Route d'Anneyron, 26140 Saint-Rambert-d'Albon, pour un montant de 8 756.04 € HT

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 13 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- valide le choix des entreprises des travaux tel que représenté ci-dessus,
- approuve les travaux pour la réalisation de projet accessibilité et aménagement de la mairie pour un montant de marché de 461 165.51 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 21 mars 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

